

APPRENANT N°: HUTIN Nahéma (EPE24831 - TEPPG09229559364)

Parcours N°: 9496

Convention N°: 12091

CGF

Conditions Générales de Formation

EPITECH

version : 1 Date : 01/11/2021



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 1 / 8

Conditions Générales de Formation EPITECH

Article I – Généralités

Les présentes conditions générales de formation EPITECH s'appliquent à toutes les formations proposées par EPITECH Informatique Nouvelles Technologies, Association sans but lucratif, dont le siège est sis 24 Rue Pasteur – 94270 Le Kremlin Bicêtre, dont le numéro d'enregistrement est le 423 855 196 (ci-après « EPITECH » ou « Organisme de formation »).

Elles sont complétées par des conditions particulières de formation propres à chaque type de programme de formation proposé par EPITECH. Ces conditions particulières constituent un contrat accessoire aux présentes conditions générales de formation EPITECH qu'elles complètent ou auxquelles elles dérogent. Dans le silence des conditions particulières applicables, ce sont les stipulations des présentes conditions générales qui s'appliquent. En cas de contradiction entre des conditions particulières et les présentes conditions générales, ce sont les stipulations des conditions particulières qui prévalent.

Article II - Opposabilité

L'Etudiant.e ou le.la Stagiaire et, le cas échéant, l'Entreprise (dans le cadre de contrats de professionnalisation), déclarent avoir obtenu de la part d'EPITECH toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhèrent sans réserve aux présentes conditions générales de service.

L'Etudiant.e ou le.la Stagiaire et l'Entreprise reconnaissent être parfaitement informés du fait que leur accord concernant le contenu des présentes conditions générales de service ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.

Les présentes conditions générales de service sont susceptibles d'être adaptées ou modifiées à tout moment. Seule la version en vigueur des conditions générales de service au jour de la souscription à la formation aura valeur juridique entre les parties.

Article III - Engagements de l'Organisme de formation

Dans le cadre de la formation, l'Organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques, matériels et humains nécessaires à la formation.

L'Organisme de formation s'engage à respecter le programme d'acquisition des connaissances suivantes :

- Méthodes et techniques de programmation
- Outils de développement
- > Langages de programmation
- Un ou plusieurs systèmes d'exploitation
- Méthode de spécification et de conception
- Outil de maquettage

Il se charge de présenter **le.la Stagiaire** aux épreuves d'évaluation prévues et délivre une attestation de formation. Les évaluations se font sous forme de contrôles continus, d'examens, et de soutenances de validation des acquis de l'Entreprise préférentiellement en la présence du de la tuteur trice de l'apprenant.

Chaque Etudiant.e ou Stagiaire est « rattaché.e » au sein d'EPITECH à un.e responsable pédagogique. Ce.tte dernier.ère sera à son écoute pendant toute la durée de la formation. Le.la coordinateur.trice pédagogique l'accompagnera également tout au long de sa formation, dans le suivi et l'évaluation des modules.

Les services pédagogique et administratif de l'Organisme de formation sont présents et accessibles dans les locaux d'EPITECH toute la semaine. Ils sont de même joignables par téléphone et par e-mail. Leurs coordonnées sont fournies dans le "pack rentrée", la convention de formation ou la convention de stage.



Parcours N°: 9496

Convention N°: 12091

Page: 2 / 8

Les périodes ne comportant pas de séguences de formation, indiquées dans le calendrier de la formation, sont des périodes où il n'y a aucun suivi de formation ni séminaires de rassemblement. Ces périodes sont dédiées à du travail personnel et/ou des rattrapages. Pour les alternant.e.s en entreprise, ces périodes correspondent à des périodes travaillées en entreprise. Elles n'impliquent en aucun cas la possibilité d'absence pour les Stagiaires en entreprise.

Article IV - Absences et retards

Dans le cas de la formation continue, la présence en centre de formation fera l'objet d'une feuille de d'émargement (ou autre moyen) qui sera signée par le.la Stagiaire et validée par EPITECH.

Toute heure d'absence sera facturée à taux plein directement à l'Entreprise, de même tout retard pourra être considéré par EPITECH comme une absence, l'OPCA/ OPCO prenant en compte uniquement les heures de formation effectuées et attestées.

EPITECH demandera donc au.à la tuteur.trice la plus grande vigilance sur le suivi de la formation de son.sa Stagiaire.

Il est à noter que les dispositions du code du travail autorisent les entreprises à effectuer une rétention de salaire proportionnellement au nombre d'heures d'absence du de la Stagiaire.

En cas d'absences nombreuses ou de retards répétitifs du.de la Stagiaire, tels que ces absences ou retards sont définis dans le règlement intérieur, EPITECH se réserve la possibilité de mettre un terme à la formation et donc à la convention de formation pour cause de non suivi.

Article V – Dispositions Financières – Pénalités

Par défaut, les prix sont définis en euros.

Sauf dérogations ou conditions particulières figurant dans la présente proposition, les prix seront fermes et définitifs pour toute la durée d'une année universitaire de formation.

Les paiements sont effectués par tout moyen de paiement proposé par EPITECH et préférentiellement par prélèvement sur le compte bancaire ou postal du débiteur du prix de la formation, sauf pour le cas des offres de formation payables en plusieurs échéances pour lesquelles le prélèvement automatique est obligatoire.

La date de paiement est fixée à la date précisée dans les contrats accessoires aux présentes conditions générales de mise en œuvre de formation.

Sauf dispositions contraires ou différentes des conditions générales de mise en œuvre de formation, à défaut de paiement il sera appliqué des intérêts de retard de paiement calculés sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment du constat du nonpaiement par EPITECH.

Sous réserve de son applicabilité, et conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L 441-6 est fixé à 40 euros.

Article VI - Résolution - Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non-réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation ou la résolution du contrat de formation sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Article VII - Assurances

Pendant la durée de la formation, l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire s'engage à être couvert.e par une police d'assurance personnelle Responsabilité Civile, souscrite auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France et couvrant toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à EPITECH et à tout tiers dans le cadre de l'exécution de la convention de formation.



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 3 / 8

Article VIII: Délivrance des cartes d'accès nominatives, bulletins de notes, documents administratifs

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

Les cartes d'accès nominatives (cartes d'étudiant, cartes d'étudiants des métiers, autres...), les certificats de scolarité, d'assiduité, les bulletins de notes ou tout document relatif à une demande spécifique ne pourront être délivrés, à la rentrée scolaire ou durant l'année, que si l'Etudiant.e s'est acquitté.e de l'ensemble de ses obligations financières vis-à-vis d'EPITECH.

L'Etudiant.e ou le.la Stagiaire ne pourra ni soutenir, ni recevoir le titre de l'EPITECH s'il.elle ne s'est pas libéré.e de l'ensemble de ses obligations financières vis-à-vis d'EPITECH.

Sauf disposition contraire écrite, les bulletins de notes seront envoyés au domicile de l'Etudiant.e et de son.sa responsable financier.ère ou le.la Stagiaire .

Article IX - Propriété intellectuelle

Les présentes conditions générales de mise en œuvre d'une formation n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à EPITECH au bénéfice de l'Entreprise ou de l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire.

Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données et les noms de domaine, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive d'EPITECH ou de ses partenaires concédants.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse d'EPITECH, est interdite et constituerait une violation des droits d'EPITECH puni par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, l'Entreprise et l'Etudiant ou le.la Stagiaire s'interdisent tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle d'EPITECH.

Article X – Données à caractère personnel

EPITECH attache une grande importance au respect de la réglementation en vigueur et notamment au règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'Etudiant.e ou le.la Stagiaire est notamment informé.e, conformément à l'article 48 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, que l'Etablissement EPITECH, en tant que responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalités :

Finalités	Sous-finalités	Listes des données	Base légale	Durées de conservation
		Données d'identification		
		- Nom	nécessaire au scolarité sc	50 ans à l'issue de la scolarité
		- Prénom		
		- Date et lieu de		
		naissance		
Le suivi pédagogique	Suivi des	- Nationalité		
des Etudiants	résultats et notes	- Sexe		
		- Photo		1 an à l'issue de la scolarité
		Données de contact		
		- Adresse mél et postale		1 an à l'issue de la scolarité



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 4 / 8

	,			Page
		- Téléphone		
		- Email du référent de		
		l'Etudiant		
		Données de suivi de la		
		scolarité des étudiants		
	Inscription à un	- Numéro INE		
	cursus	- Ecole (EPITECH,		
		Webacadémie, CodingAcadmy)	-	
		- Campus		
		- Statut		
		- Diplômes		
		- Ancienneté - Historique des		
		- Historique des connexions	10 and	
		- Liste des étudiants		10 ans à l'issue de la
		inscrits à un module		scolarité
		- Réussite générale au module		
	Inscription à une	- Présence/Absence		
		- Notes et		
	activité	commentaires des intervenants		
		- Commentaires de l'administration		
		- Binômes et		
		fréquences de pairage		
	- Bulletins de scolarité pour chaque année			
		- Temps et lieu de		
		connexion au wifi		1 an à l'issue de la scolarité
	Validation de la présence à une activité Accès à l'e-	Données relatives à l'année du		
		cursus à l'étranger :		
		- Copie du passeport - Visa		
		- Visa - Lettre de motivation	1 an à l'issue de la sco	
		- Liste des écoles		
		partenaires à l'étranger et		
		coordonnées		1 an à l'issue de la scolarité
		- Contact des		
		délégués de chaque école - Acte de naissance		
		- Acte de naissance - NIR		
		- Copie du carnet de		
learning	santé et de vaccination			



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 5 / 8

				Page :
		- Certificat médical ttestant de l'aptitude à éjourner à l'étranger		
	1'6	- Bulletin de notes à étranger		10 ans à l'issue de la scolarité
	b	- Informations ancaires		1 an à l'issue de la scolarité
	fi	- Informations nancières liées au séjour		3 ans à l'issue de la scolarité
	D	onnées d'identification	Le traitement est nécessaire au contrat de	
		- Nom		
		- Prénom		5 ans à l'issue du stage
	n	- Date et lieu de aissance		
		- Nationalité		
		- Sexe		
La gestion des stages au sein d'entreprise		- Photo		1 an à l'issue du stage
		onnées de contact de Etudiant		
	p	- Adresse mél et ostale		1 an à l'issue du stage
		- Téléphone		
		onnées relatives au stage de Etudiant		
		- Convention de stage		2 ans à l'issue du stage
	st	- Nom du maitre de tage		
		- Coordonnées du naitre de stage au sein de		1 an à l'issue du stage
	-	entreprise		
	1'6	- Coordonnées de entreprise		
La gestion des contrats de professionnalisation	D	onnées d'identification		
		- Nom	l'Etudiant et formation	
		- Prénom		
		- Date et lieu de		5 ans à l'issue de la
	<u>n</u>	aissance		formation
		- Nationalité	EPITECH	
		- Sexe		



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 6 / 8

		rage
	- Photo	1 an à l'issue de la formation
	Données de contact	
	- Adresse mél et postale	1 an à l'issue de la formation
	- Téléphone	
	Données relatives aux contrats de professionnalisation	
	- Convention, contrats, accords	
	- Contrat de professionnalisation	
	- CERFA	
	- Attestations de tutorat	1 an après apurement des comptes
	- Attestation de dépôt OPCA	
	- Nom des conseillers de Pôle Emploi en lien avec l'Etudiant	
	Données relatives à	
	l'entreprise accueillant l'Etudiant	
	- Contacts de la société	1 an après apurement des comptes
	- Nom du signataire	·
	- Nom du directeur	
	- Nom du tuteur	
L		1

- la fourniture et la gestion des prestations de formation dispensées ;
- les informations relatives à l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire et à ses activités ;
- la réponse aux éventuelles questions / réclamations des Etudiants ou le.la Stagiaire;
- l'élaboration des statistiques ;
- la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition.

EPITECH ne met en œuvre des traitements de données que sur les fondements suivants :

- le consentement au traitement des données a été recueilli pour une plusieurs finalités spécifiques ;
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 7/8

- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;
- le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

Les durées de conservation que nous appliquons aux données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, les données à caractère personnel sont destinées à EPITECH en sa qualité de responsable du traitement.

EPITECH veille à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Ses prestataires de services peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations qu'EPITECH leur confie. Certaines données personnelles peuvent également être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées et ce pour satisfaire les obligations légales, réglementaires ou conventionnelles d'EPITECH.

L'Etudiant.e, le.la Stagiaire ou les personnes physiques de l'Entreprise dont EPITECH aura collecté les données à caractère personnel sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ainsi que du droit de donner des directives sur le sort de ses données après leur mort.

L'Etudiant.e, le.la Stagiaire ou les personnes physiques de l'Entreprise dont EPITECH aura collecté les données à caractère personnel disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données pour des raisons tenant à leur situation particulière ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation des traitements de leurs données personnelles.

L'Etudiant.e, le.la Stagiaire ou les personnes physiques de l'Entreprise dont EPITECH aura collecté les données à caractère personnel disposent enfin d'un droit à la portabilité de leurs données, d'un droit au retrait de leur consentement.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de la société EPITECH par courrier postal à l'adresse suivante : à EPITECH — Direction des Opérations — 24 rue Pasteur — 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE ou par courrier électronique à l'adresse rgpd@epitech.eu.

Enfin, L'Etudiant ou les personnes physiques de l'Entreprise dont EPITECH aura collecté les données à caractère personnel disposent d'un droit de recours devant la Cnil qui s'exerce directement auprès de cette dernière.

Article XI - Responsabilité - Préjudice

Au titre des présentes conditions générales et des contrats accessoires qui pourraient être conclus pour leur application, EPITECH est soumis à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne peut donc être mise en œuvre que sur le fondement d'une faute prouvée, commise par EPITECH.

Seuls les préjudices directs peuvent faire l'objet d'une demande indemnitaire, à l'exclusion des préjudices indirects tels que les pertes de chance, les pertes de réputation, les pertes de chiffre d'affaires ou encore les pertes de marge est donc formellement exclue

Article XII - Force majeure

Les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.



Parcours N°: 9496 Convention N°: 12091

Page: 8 / 8

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

Article XIII - Dispositions générales

Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article XIV - Médiation

Pour les différends qui pourraient opposer EPITECH à un.e Etudiant.e ou Stagiaire, ce.tte dernier.ère est informé.e de la possibilité d'adresser un courrier par courrier électronique à l'adresse suivant : mediation@epitech.eu.

Si le différend n'était pas résolu suite à cette demande, l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire est informé.e de la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes conditions générales de mise en œuvre des formations, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

A cet effet, l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire est informé.e qu'il.elle peut saisir, après avoir tenté au préalable de résoudre à l'amiable le litige directement avec le cabinet, le médiateur à la consommation de la profession.

L'Etudiant.e ou le.la Stagiaire est informé.e que ne peuvent être soumis au médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal. Il en est de même si l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès d'EPITECH ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de l'EPITECH par une réclamation écrite.

EPITECH informe également l'Etudiant.e ou le.la Stagiaire de l'existence d'une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (« RLL ») à laquelle il peut recourir. L'utilisateur peut y accéder depuis le lien suivant : http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

Article XV - Juridiction

Lorsque le differend implique une entreprise agissant en qualite de commercant, et en cas de litige concernant l'ensemble des relations contractuelles de nature contractuelle ou extra-contractuelle, competence expresse est attribuee au tribunal de commerce de creteil, nonobstant pluralite de defendeurs ou appel en garantie.

Fait à *STRASBOURG*, Signé le : *16/05/2023*

Signature pour l'entreprise STUDIO META

MONSIEUR WERNER Jérémie (DIRECTEUR)

DocuSigned by:

WERNER Jérémic

-5FEAEBE77D26474...